



Journée d'échanges de pratiques LEADER

Jeudi 23 novembre 2017 à Forcalquier





La Coopération LEADER – Éléments de définition

Mesure 19.3 du FEADER « Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL »

- Le soutien à la coopération est un élément obligatoire de la mesure LEADER. Il inclut le soutien préparatoire à la coopération et le soutien à la coopération elle-même
- Les projets de coopération LEADER contribuent aux objectifs de la Stratégie Locale de Développement
- Pour 2014-2020, les GAL de la région PACA ont réservé 16% de leur enveloppe LEADER à la mesure Coopération, soit environ 4 millions d'euros de FEADER



La Coopération LEADER

A qui, à quoi sert la coopération LEADER ?

- **Atteindre une taille critique pour le développement de filières ou services**

Exemples 2007-2013 :

- **Développement du label « Pays Gourmand »** (A3V, Dignois, SUD)
 - **Projet de développement de la trufficulture entre plusieurs territoires de la région PACA** (HPL et Ventoux)
- **Echanger et collaborer entre territoires soumis aux mêmes enjeux**

Exemples 2007-2013 :

- **L'emploi saisonnier** (GAL Grand Briançonnais/ GAL Ventoux/ GAL Arcachon)
- **Structuration internationale des raids aventure destinés aux jeunes** : GAL Pays Gapençais avec des territoires du Québec, de République Tchèque, du Danemark, d'Angleterre et d'Espagne



A qui, à quoi sert la coopération LEADER ?

- **Mettre au point des initiatives conjointes entre des territoires partageant un patrimoine commun**

Exemples 2007-2013 :

- **Chemins de Fer de Provence** entre territoires voisins en PACA : GAL Verdon, GAL Dignois et Pays Vallées d'Azur Mercantour (VAM)
- **Territoires de Van Gogh** entre le GAL Pays d'Arles et le territoire autour de la ville d'Auvers sur Oise.

- **Autres effets « immatériels » de la coopération**

- S'ouvrir aux autres et considérer les différences comme un enrichissement
- Développer la citoyenneté européenne



La Coopération LEADER

2 types de coopération possibles dans LEADER

- **La coopération interterritoriale** : entre des territoires au sein de l'État membre (dans la même région ou en dehors)
- **La coopération transnationale** : entre des territoires de plusieurs États, membres ou non de l'Union européenne



La Coopération LEADER

2 types d'actions peuvent être financés

- **Le soutien préparatoire** : activités précédant le projet de coopération, facilitant la recherche de partenaires et contribuant à la qualité du projet de coopération
 - Conditions d'éligibilité définies, au-delà du règlementaire et des dispositions du PDR, dans la stratégie locale de développement du GAL
 - Démontrer la mise en œuvre d'un projet concret
 - Enveloppe plafonnée à 6000€ d'aides publiques par projet et à 50 000€ d'aides publiques totales par GAL
 - Sont éligibles : les coûts relatifs aux réunions avec des partenaires potentiels et les coûts de pré-développement du projet : prestations de services, frais de déplacement, frais salariaux et frais de formation des membres du GAL impliqués dans le projet



La Coopération LEADER

- **L'appui à la mise en œuvre (le projet de coopération) :** activité concrète dont les éléments à livrer ou les résultats attendus ont été clairement identifiés et qui génère des avantages pour les territoires concernés.
- Conditions d'éligibilité définies, au-delà du règlementaire et des dispositions du PDR, dans la stratégie locale de développement du GAL
- Sont éligibles : les prestations de service, les frais salariaux et les frais de déplacement (provisoire : d'autres dépenses éligibles à venir)



La Coopération LEADER

Les bénéficiaires d'un projet de coopération

- **Un GAL**
- **Un groupement de partenaires locaux publics et privés** qui met en œuvre une stratégie locale de développement
- **Organismes publics**
- **Associations**



La Coopération LEADER

Textes réglementaires

REGLEMENT UE 1303/2013 (articles 32, 34, 35)

Règlement UE – FEADER 1305/2013

Art. 44 Activités de coopération LEADER

Art. 52 Réseau européen de développement rural

Art. 54 Réseau rural national

PDR PACA 2014-2020

Sous-mesure 19.3 (page 625) : Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale

STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DES GAL



La Coopération LEADER

Ressources / Outils pour monter un projet de coopération

- **Site de l'ENRD** : https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/leader-cooperation_en
 - DG AGRI Guidance for implementation of LEADER Cooperation activities in Rural Development Programmes 2014-2020 (Avril 2017)
 - Proposals of the ENRD LEADER Cooperation Practitioner-Led Working Group (Avril 2017)
 - LEADER Transnational Cooperation (TNC) Guidance (Octobre 2017)
 - Transnational Cooperation (TNC) tools (8 outils « pratiques » disponibles)
 - **CLLD Partner Search** : dépôt d'offres de coopérations transnationales (11 GAL français en ont déjà déposé à ce jour) : https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/clld-partner-search/_en
- **Site du Réseau rural national et site du Réseau rural régional** : à venir
- **Flipbook Cap Rural** : <http://www.favoriserlacooperation.com/#p=1>
- **Boîte à outils Cap rural** : <http://www.caprural.org/co-construire/la-cooperation-leader/3970-des-outils-pour-cooperer>



La Coopération LEADER

A venir, dans le cadre du Groupe de travail de l'ARF

- **Procédure de formalisation de la coopération**
- **Rôle du partenaire chef de file**
- **L'accord de partenariat**
- **Régime d'aide applicable**
- **Eligibilité des territoires urbains**
- ...

Une FAQ en préparation !